

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Jane Limoges

<https://www.cadre21.org/membres/836398b1d070b119e0bd5bae>

Date d'obtention : 2023-09-06 12:29:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'un protocole clair et détaillé encadre nos interventions scolaires lors d'une situation de sextage. L'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation ont un impact sur les interventions à faire. En tout temps, il s'agit d'une collaboration entre l'école, le service policier qui dessert le territoire et le DPCP.

Si toutes les étapes sont suivies, le délai d'intervention sera court, la victime et l'entourage seront sécurisés et les impacts scolaires, psychologiques, financiers et sociaux seront diminués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Au lieu d'intervenir au meilleur de mes connaissances et selon le type de dénonciation, je pourrai me baser sur un protocole clair qui encadre mes interventions et les étapes à faire.

Je pourrai, selon l'intention, agir de manière plus professionnel et collaborer avec les bonnes personnes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la rigueur lors des rencontres des élèves concernés. Je vais aussi faire attention de ne jamais regarder le contenu du sexto.

Je ferai les étapes selon l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Si je dois confisquer un appareil électronique, je le ferai selon les recommandations.

Je fournirai ensuite mes notes au policier scolaire qui prendra en charge la suite de l'intervention.